



Léo Lagrange,
un engagement
éducatif
au cœur des
territoires



**ENFANCE
3-11 ans**

**2025
-
2026**



Livret d'accueil et règlement intérieur

**"Bien vivre ensemble sur les temps d'accueil
extrascolaires et périscolaires"**

Sommaire

Sommaire.....	2
Présentation générale	2
Des équipes au service de vos enfants	3
Des lieux d'accueil adaptés.....	4
Des objectifs pédagogiques	5
Différents temps d'accueil.....	5
Règlement intérieur	13
Tarifs et facturation	16
Contacts.....	20

Présentation générale

Ce livret présente l'ensemble des temps d'accueils sur la commune de Brécé pour les enfants de 3 à 11 ans. Les lutins (3-6 ans, maternelles) et Les minions (6-11 ans, élémentaires)

La mission enfance est déléguée par la municipalité à l'association Léo Lagrange Animation (LLA) pour tous les temps extrascolaires (temps de vacances) et périscolaires (accueils du matin et du soir (APS), accueils du mercredi) et CLAS (accompagnement à la scolarité).

La municipalité organise directement l'organisation de la pause méridienne (PM) sur le temps scolaire (repas et animations). La mission de coordination des animations est déléguée au coordinateur Enfance Jeunesse Léo Lagrange.

Des équipes au service de vos enfants

1. L'équipe d'animation permanente

L'équipe d'animation permanente est présente sur tous les temps d'accueils de vos enfants, périscolaires et extrascolaires. Cela permet une continuité éducative et des repères pour eux..



Camille Ramage

Coordinateur
Enfance Jeunesse
Responsable
animations PM



Janne Jourdan

Directrice
enfance
APS, mercredis
et vacances
Animatrice PM



Anaïs Laloue

Animatrice
enfance
APS, mercredis
et vacances
Animatrice PM



Marlène
Bonnissent

Animatrice
enfance
APS, mercredis
et vacances
Animatrice PM



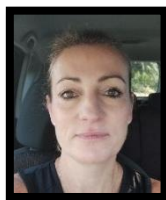
Gueric Louis

Animateur
enfance
APS, mercredis et
vacances
Animateur PM



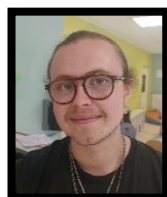
Emily Pottier

Animatrice
enfance
APS, mercredis
et vacances
Animatrice PM



Valérie L'Affeter

Animatrice 3-6
ans
Mercredis matin



Quentin Boinet

Animateur
enfance
APS
Animateur PM

2. L'équipe Cantine et/ou temps méridiens uniquement



Sylvie Harnois

Laëtitia Bouvier

Kevin Louis

Mouminatou
Baldé

Nucia Segá

Responsable
Cantine

Co-responsable
cantine

Agent
d'accompagne
ment et de
service

Agent
d'accompagne
ment et de
service

Agent
d'accompagne
ment et de
service

Des lieux d'accueil adaptés

Espace Croc-Jeux (- 6 et + 6 ans)

Maison des lutins (- 6 ans)
(dans la maison de la jeunesse)





Des objectifs pédagogiques

5 fondamentaux

- 
- ★ L'enfant dans sa singularité
 - L'enfant acteur
 - ✿ Une équipe engagée et impliquée
 - ☁ La place des familles
 - 🌈 Un accueil qui s'inscrit dans un territoire

4 leviers d'action

- 
- ★ Des démarches éducatives démocratiques
 - Des projets ludo-éducatifs innovants et évalués
 - ✿ Des activités sportives et physiques « génératrices » de citoyenneté
 - ☁ Un accès facilité à la diversité culturelle

Différents temps d'accueil

1. L'Accueil périscolaire du matin et du soir



L'accueil du matin, pour un réveil en douceur !

Quoi?

- » Un espace de transition entre la vie de famille et l'école.
- » Une arrivée personnalisée de chaque enfant et de chaque famille afin d'aider à bien gérer la séparation.
- » Un espace d'accueil chaleureux et rassurant, propice aux échanges

Où?

Dans les locaux de Croc-Jeux

Quand?

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30 à 8h20

Comment?

Pas d'inscription au préalable. Accueil de tous les enfants par les animateur-ice-s à Croc-Jeux directement.

Combien?

Tarification à la ½ heure.
Voir grille des tarifs par QF.





L'accueil du soir, un lieu d'expérimentation !



- ▶ Un lieu d'expérimentation où les enfants pourront intégrer de nouveaux mécanismes de pensée, de réflexion et de compréhension tout en se libérant des tensions accumulées durant la journée.
- ▶ Un développement de compétences sociales à travers le jeu selon le rythme et les besoins des enfants.
- ▶ Un temps de goûter fourni par l'équipe.
- ▶ Des ateliers thématiques le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30. [Inscriptions par période](#) auprès de Janne
- ▶ Un atelier multisports à destination des lutins ou des minions (en fonction des périodes) de 16h30 à 17h30 le Mardi avec Sébastien Renault, animateur sportif. [Inscriptions par période](#) auprès de Janne.



Lutins :
Maison des
lutins
Mignons :
Croc-Jeux



Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi de 16h30 à
19h



[Pas d'inscription](#) au
préalable. Accueil de
tous les enfants par
les animateur-ice-s
directement à l'école
(3-6 ans) ou dans
Croc-Jeux (6-11 ans)



Tarification à
la ½ heure.
*Voir grille des
tarifs par QF.*



2. Le temps méridien – Chaque jour d'école



Quoi?

- ▶▶ Un temps de loisirs éducatifs correspondant à leur rythme, tout en initiant les enfants à la vie en collectivité et à la découverte.
- ▶▶ Un repas dans un climat convivial et détendu de façon à marquer une véritable pause dans la journée des enfants.
- ▶▶ Un temps calme après le repas permettant de reprendre la journée scolaire dans des conditions favorables aux apprentissages.
- ▶▶ Une animation sportive proposée par Sébastien Renault sans inscription préalable le mardi et le jeudi.
- ▶▶ Des activités « pour bouger » proposées (jeu de ballons, raquettes, cirque, etc.)
- ▶▶ Des activités dans la salle polyvalente (Minions) et à Croc-Jeux (Lutins) pour activités calme (histoires, jeux de sociétés), autonomes (lectures, construction, etc.) et activités créatives encadrées (bracelets, etc.)

Où?

- Au restaurant municipal
- A Croc-Jeux
- Dans les locaux de l'école

Quand?

Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi de
12h à 13h50

Comment?

Inscriptions
auprès de la mairie via
le portail famille (avant
le jeudi 22h de la
semaine précédente)

Combien?

Tarification
par la mairie
directement
(Voir grille
des tarifs par
QF « repas
mairie »)



3. La journée type périscolaire

7h30 - 8h20	Accueil à Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture...
8h20 - 8h30	Les enfants de la garderie sont emmenés en classe + Accueil au portail de l'école
8h30 - 11h50	Temps scolaire
11h50 - 13h50	Pause méridienne Repas, jeux extérieurs ou temps calme + Début de la sieste
13h50 - 16h30	Temps scolaire
16h30 - 18h15	Chez les primaires Goûter à Croc-Jeux + Jeux de société, jeux extérieurs, activités...
	Chez les maternelles Goûter à la Maison des Lutins (sauf vendredi Croc'Jeux) + Jeux d'imitation, dessins, lecture...
18h15 - 19h	Tous à Croc'Jeux ! Les maternelles remontent à Croc'Jeux

4. L'accueil de loisirs – Les mercredis et vacances scolaires



Quoi?



- » Un sas d'apprentissage et de développement des compétences dans une forme complémentaire à l'école.
- » Des activités variées, ludiques et adaptées inscrites dans un processus de continuité éducative
- » Des activités sportives, de détente, manuelles et des activités libres
- » Différents espaces d'animation adaptés aux besoins des enfants (salles calmes, lieux extérieures, sorties)
- » Temps d'accueils et d'animation répondant aux objectifs du projet pédagogique (Disponible et consultable)
- » Un repas proposé le midi (facturé) et un goûter proposé par l'équipe d'animation

Où?

Lutins :
Maison des
lutins
Mignons :
Croc-Jeux

Quand?

Les mercredis
scolaires et du lundi
au vendredi (hors
jours fériés) pendant
les vacances de
7h30 à 19h00.

Comment?

Inscriptions
via le portail famille
de la mairie
Mercredis : avant
le dimanche 23h
de la semaine
précédente)
Vacances : Voir
dates butoirs dans
le règlement
intérieur.

Combien?

Tarification
journée ou ½
journée
(Voir grille des
tarifs par QF
« mercredis et
vacances »)



6. Journée type Mercredis et vacances scolaires



Les Lutins (- 6 ans)

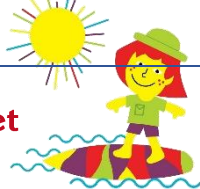
7h30 - 9h30	Accueil à Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...
9h30-11h00	Départ à la Maison des lutins & Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
11h00-11h45	Retour à Croc'Jeux et Temps libre
11h45-13h00	Repas
13h00-14h00	Départ à la sieste ou Temps calme à la maison des lutins (Histoires, musiques douces)
14h00-15h45	Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
15h45-16h30	Réveil de sieste & Goûter à Croc'Jeux
16h30-19h00	Départ de Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...



Les minions (+ 6 ans)

7h30 - 9h30	Accueil à Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...
9h30-11h00	Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
11h00-12h00	Temps libre
12h00-13h15	Repas
13h15-14h00	Temps calme (Lecture, dessin et jeux de société)
14h00-15h45	Activités animées par l'équipe (Sportive, manuelle ou ludique)
15h45-16h30	Goûter
16h30-19h00	Départ de Croc'Jeux Jeux de société, dessin, lecture, jeux extérieurs...

7. Les séjours accessoires – 3 séjours en juillet



Quoi?

- ▶▶ 3 mini-séjours pour 3 classes d'âges (4-6 ans (MS - GS), 6-8 ans (CP-CE1), 9-11 ans (CE2 - CM1 - CM2))
- ▶▶ Vivre une expérience collective enrichissante en apprenant à s'organiser en groupe
- ▶▶ Découvrir de nouvelles activités dans un cadre stimulant et sécurisé.
- ▶▶ Encourager chaque enfant à s'investir pleinement tout en développant sa créativité

Où?

Dans un espace de loisirs adapté en camping sous tente en Bretagne à moins de 2 heures de route de Brécé.

Quand?

En juillet sur 1 nuitée pour les petits et 3 nuits 4 jours pour les plus grands

Comment?

Une réunion de présentation puis des inscriptions à partir du mois d'Avril

Combien?

Tarification en fonction du QF (Communiqués aux familles dans un plaquette de présentation)



Règlement intérieur

Article 1 – Modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Aucune inscription préalable n'est demandée pour les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir. L'équipe prendra en charge les enfants à leur arrivée le matin et à la sortie du temps de classe le soir.

Article 2 – Modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi et durant les vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7h30 à 19h00. Les enfants ne seront pas pris en charge en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence. Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants :

	Mercredis scolaires	Vacances scolaires
Matin	7h30-9h30	7h30 - 9h30
Midi	11h30-12h : Arrivée pour le repas ou départ pour les inscrits à la matinée 13h30-14h : Arrivée sans repas	11h30-12h : Arrivée pour le repas ou départ pour les inscrits à la matinée 13h30-14h : Arrivée sans repas
Soir	16h30 - 19h	16h30 - 19h

De la même manière aucun départ d'enfant ne sera autorisé avant 16h30 sauf raison médicale.

Afin que les enfants puissent pleinement participer à leur temps de loisirs, les familles sont tenues de respecter ces horaires. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si, à plusieurs reprises, cette demande n'est pas respectée.

Par ailleurs, pour que chacun trouve sa place au sein de l'accueil, des règles de vie basées sur le respect et la bienveillance sont mises en place par l'équipe et s'appliquent à tous, que l'on soit, enfant, parent, jeune ou équipe éducative.

Si un enfant a un comportement incompatible avec la vie en collectivité, nous recherchons des solutions ensemble ; en cas d'échec de cette procédure ou de manquement grave au respect des personnes et des biens, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée conjointement entre l'équipe éducative et la ville.

Nous aspirons également à avoir des relations sereines avec les familles. L'équipe se tient disponible quotidiennement pour échanger avec les parents, dans une démarche de dialogue et d'écoute respectueuse de chacun.

Tout comportement discourtois envers l'équipe sera notifié à la famille par écrit ; en cas de récidive, de manière conjointe, la ville et Léo Lagrange prendront les mesures nécessaires pour protéger les personnes et maintenir une qualité d'accueil.

Article 3 – Départ du soir

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à récupérer vos enfants. Nous pouvons demander une pièce d'identité.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par les personnes autorisées pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil. Si vous souhaitez que votre enfant reparte seul, il vous faut nous fournir une autorisation écrite en ce sens, indiquant l'heure de départ précise.

Article 4 – Modalités d'inscription à l'accueil de loisirs

Un dossier administratif comprenant la fiche de renseignement, la copie des vaccinations et l'attestation QF CAF ou MSA, est à fournir à l'équipe au début de l'année civile ou lors de la 1ere inscription. Sans ce dossier complet, nous nous réservons le droit de ne pas accepter vos enfants sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs peuvent se faire à la journée ou à la ½ journée, avec ou sans repas. Les inscriptions se font via le portail famille mis en place par la municipalité avec les mêmes codes d'accès que pour la cantine. Les inscriptions peuvent être modifiées ou annulées jusqu'aux dates butoirs. Une fois ces dates passées, il vous est possible de prendre contact avec la directrice de l'accueil de loisirs afin d'inscrire votre enfant en fonction des places disponibles.

Périodes	Dates d'ouverture	Date limite (inscription, modification, annulation)
Mercredis périodes scolaires		Dimanche 23h pour le mercredi suivant
Automne	20/10 → 31/10/25	Mercredi 08 octobre 23h
Noël	29/12/25 → 02/01/26	Mercredi 17 décembre 23h
Hiver	16/02 → 27/02/25	Mercredi 04 février 23h
Printemps	13/04 → 24/04/25	Mercredi 1 ^{er} avril 23h
Vacances d'été	06/07 → 31/07/26	Mercredi 24 juin 23h
	24/08 → 28/08/25	Mercredi 29 juillet 23h

Article 5 – Politique d'annulation

En cas d'annulation d'une inscription après les dates butoirs, il vous est demandé de prévenir dès que possible la directrice de l'accueil de loisirs. Les journées ou ½ journées concernées seront facturées sauf pour raison médicale (certificat médical à transmettre dans les 48h) ou cas de force majeure (décès, hospitalisation, accident ou perte d'emploi d'un des deux parents).

Tarifs et facturation

- Facturation

La facturation des différents temps d'accueil périscolaire et extrascolaire se fait selon le Quotient Familial de la CAF ou de la MSA. Pour que nous puissions ajuster la facturation à votre QF, une attestation CAF ou MSA vous est demandée en début d'année. Les QF sont mis à jour en février de chaque année. Si vous faites l'objet d'un changement significatif de situation (décès, perte d'emploi d'un des parents), n'hésitez pas à en faire part à la directrice de loisirs pour qu'elle puisse mettre à jour votre QF et ainsi, ajuster la facturation.

Il n'y a pas de modification de tarifs pour les participant-e-s « Hors commune ». Les tarifs applicables sont les mêmes que pour les habitants-e-s de Brécé.

- Modes de paiement

La facture vous est envoyée par courrier électronique, ou à défaut par voie postale (à cocher sur le dossier d'inscription). Le paiement se fait à réception de la facture mensuelle par chèque, CESU, chèques vacances, prélèvement (mandat SEPA à demander au bureau de Croc Jeux), par carte bancaire sur le portail famille Léo Lagrange (<https://portail8.aiga.fr/v4/index.php5?client=09730>)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Animation et à envoyer à : Léo Lagrange Animation secteur Ouest – 23 rue de l'Etoile du Matin – BP324 – 44615 SAINT NAZAIRE CEDEX.

En cas de virement, merci d'indiquer en libellé : BRECE/N°FACTURE/NOM DE L'ENFANT

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS de Brécé qui pourra vous accompagner dans la recherche de solutions. L'équipe pourra aussi vous accompagner dans la mise en place d'un échéancier de paiement en cas de besoin temporaire.

En cas de non-paiement des factures malgré les relances ou propositions d'aides de l'équipe, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir vos enfants en attendant un retour à la normale de votre situation financière avec la structure.

- En cas d'erreur de facturation

Si vous constatez une erreur sur la facturation, merci de prendre contact avec la directrice de l'accueil de loisirs. Elle se chargera de rectifier cette erreur, en lien avec le service comptabilité Léo Lagrange.

- Tarifs des repas (jours scolaires, mercredi et vacances) *

Prix des repas « mairie journées scolaires » et « Léo Lagrange » vacances et mercredis »		
Tranches QF	Prix du repas au 01/09/2025	Tarification sociale (journées scolaires uniquement)
<650	1,88 €	QF < 1000 Repas à 1€
Entre 651 et 812	2,81 €	
Entre 813 et 975	3,27 €	
Entre 976 et 1 137	3,73 €	
Entre 1 138 et 1 300	4,20 €	
Entre 1 301 et 1 461	4,67 €	
Entre 1 462 et 1 678	5,02 €	
Entre 1 679 et 1 895	5,39 €	
Entre 1 896 et 2 111	5,72 €	
Entre 2 112 et 2 328	6,08 €	
Supérieur à 2 329 ou ressources non connues	6,43 €	

- Tarifs de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances) *

Tarifs 2025/2026		
Tranches	Journée	½ Journée
<650	5,82 €	4,07 €
Entre 651 et 812	6,35 €	4,44 €
Entre 813 et 975	7,41 €	5,18 €
Entre 976 et 1 137	9,00 €	6,29 €
Entre 1 138 et 1 300	10,06 €	7,03 €
Entre 1 301 et 1 461	10,59 €	7,40 €
Entre 1 462 et 1 678	11,12 €	7,78 €
Entre 1 679 et 1 895	11,65 €	8,15 €
Entre 1 896 et 2 111	12,18 €	8,52 €
Entre 2 112 et 2 328	12,70 €	8,89 €
Supérieur à 2 329 ou ressources non connues	13,23 €	9,26 €

- Tarifs de l'accueil périscolaire (jours scolaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi) *

La tarification des accueils périscolaires matin et soir est comptabilisée par ½ heure. Toute demi-heure entamée est dû.

Tranches	½ heure
<650	0,38 €
Entre 651 et 812	0,57 €
Entre 813 et 975	0,60 €
Entre 976 et 1 137	0,64 €
Entre 1 138 et 1 300	0,68 €
Entre 1 301 et 1 461	0,76 €
Entre 1 462 et 1 678	0,79 €
Entre 1 679 et 1 895	0,91 €
Entre 1 896 et 2 111	0,95 €
Entre 2 112 et 2 328	0,98 €
Supérieur à 2 329 ou ressources non connues	1,00 €

Les 1/2h du matin	Les 1/2h du soir
7h30 → 8h00	16h30 → 17h00
	17h00 → 17h30
	17h30 → 18h00
8h → 8h20	18h00 → 18h30
	18h30 → 19h00

**Tarifs identiques pour les enfants « hors commune » (sous réserve d'éventuelles modifications lors d'un prochain conseil municipal)*



Contacts

Camille Ramage

Coordinateur enfance - jeunesse

Allée Pierre Jan - 35530 Brécé -

Maison de la jeunesse

☎ 02.99.00.22.32/07.89.36.47.99

✉ brece@leolagrange.org

Janne Jourdan

Directrice ALSH/Périscolaire

Allée Pierre Jan - 35530 Brécé -

Croc Jeux

☎ 02.99.04.28.49 / 07.86.70.67.34

✉ brece.enfance@leolagrange.org

Nous sommes disponibles pour vous recevoir et échanger avec vous sur les temps d'accueil périscolaire :

- Camille Ramage : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 17h30 et Vendredi de 16h30 à 19h00
- Janne Jourdan : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 19h00 et Vendredi de 16h30 à 18h00

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez nous rencontrer à d'autres moments.

